

Paris, le 9 juin 2015

### **Communiqué à l'attention des investisseurs**

Lors de sa réunion du 8 juin, le Conseil d'administration de CMP Banque a donné mandat au Directeur Général d'examiner les conditions et modalités de mise en œuvre d'un projet de gestion extinctive de l'activité de CMP Banque.

En complément des informations publiées depuis lors, le Crédit Municipal de Paris tient à réaffirmer que, si l'extinction de l'activité bancaire devait être confirmée, le soutien qu'apportera la Ville de Paris et sa situation financière favorable lui permettront d'assurer pleinement l'ensemble des engagements pris par sa filiale CMP Banque et par lui-même vis-à-vis des investisseurs avec lesquels ils ont contracté.

Contact presse : Emilie Boulay, 01 44 61 64 31, [eboulay@creditmunicipal.fr](mailto:eboulay@creditmunicipal.fr)